



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

31^e session nationale

Sécurité et Justice

2019-2020

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La session nationale « **Sécurité et Justice** » est un lieu unique, **d'échanges et de réflexions sur les risques et menaces auxquels sont confrontés nos sociétés.**

La session a pour finalité de faire partager à une centaine d'auditeurs de haut niveau, appartenant aux secteurs public et privé une **culture de sécurité et de justice.**

Le cursus s'articule autour de trois grands objectifs :

1. Expliquer la place et le rôle des acteurs concourant à la sécurité nationale.
2. Appréhender les grands enjeux contemporains de la sécurité et de la justice.
3. Intégrer à la réflexion les dimensions de complexité, veille, anticipation et résilience.



Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice
École militaire – Case n° 39
1 place Joffre – 75700 Paris 07 SP

Contact : département Formation « Sécurité et Justice »

Tél : +33 (0)1 76 64 89 49 - Fax : +33 (0)1 76 64 89 31

Courriel : formation@inhesj.fr

Site internet : www.inhesj.fr

PUBLICS DE RÉFÉRENCE

Les auditeurs de la session nationale « **Sécurité et Justice** » sont prioritairement choisis parmi :

- les élus nationaux et locaux ;
- les membres du Conseil économique, social et environnemental ;
- les magistrats de l'ordre administratif, financier et judiciaire ;
- les administrateurs des assemblées parlementaires et du Conseil économique, social et environnemental ;
- les hauts fonctionnaires d'État, territoriaux et hospitaliers membres des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ou de niveau équivalent, les agents contractuels de haut niveau ;
- les commissaires divisionnaires de la police nationale ;
- les officiers supérieurs des trois armées, de la gendarmerie nationale et des sapeurs-pompiers, du grade de colonel ;
- les universitaires et chercheurs de haut niveau des secteurs public et privé ;
- les directeurs de préfectures et fonctionnaires du cadre national des préfectures, notamment responsables des services interministériels de défense et de protection civile (SIDPC), et assimilés ;
- les cadres supérieurs, dirigeants et associés d'entreprise ;
- les membres des professions libérales ;
- les dirigeants syndicaux nationaux ;
- les journalistes ;
- les personnalités qualifiées exerçant dans les secteurs économique, social, scientifique, juridique, associatif, culturel et culturel ;
- des auditeurs issus des institutions européennes ;
- des auditeurs étrangers, issus des corps supérieurs de la police, de l'armée et de la justice, maîtrisant la langue française, sur proposition de leurs autorités nationales respectives, relayée par les ambassades ;
- des auditeurs étrangers issus du secteur privé exerçant leur activité en France et maîtrisant la langue française ;

La directrice de l'institut peut retenir des personnalités dont la candidature présente un intérêt spécifique.

Agrément à la formation des élus :

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice a reçu l'agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux conformément au code général des collectivités territoriales.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA SESSION

Des séminaires mensuels faisant intervenir des acteurs de premier rang : responsables publics et privés, experts, universitaires, autour de thématiques telles que :

- enjeux de la sécurité et de la justice et place du citoyen ;
- évolution du rôle de l'État à l'heure des flux mondialisés ;
- stratégies de prévention des risques et de gestion de crise ;
- politiques locales, nationales et européennes de sécurité et de justice.

Des travaux de groupes - Les auditeurs sont répartis en dix *groupes de diagnostic et de stratégies (GDS)*. Chaque GDS établit un rapport collectif sur un sujet proposé par l'institut. Ce travail débouche sur des préconisations qui pourront être transmises aux administrations concernées.

Des déplacements sur le terrain permettant des échanges d'expériences entre professionnels et auditeurs :

- visites dans des structures traitant des problématiques de sécurité et de justice ;
- participation en tant qu'observateur à des missions de justice, police, gendarmerie, douanes, sécurité civile ;
- démonstrations des forces mobiles (CRS et gendarmes mobiles) et des groupes d'interventions (RAID, GIGN, BRI).

Deux voyages d'études - Le premier consacré à l'Union européenne est organisé à Bruxelles et La Haye et intervient en début de session. Le second clôture le cursus et se déroule généralement dans une capitale européenne.

DÉROULEMENT

La **31^e session nationale** commencera la troisième semaine du **17 septembre 2019** et se terminera la deuxième semaine de **juin 2020**.

La majorité des séminaires thématiques mensuels auront lieu au siège de l'institut à Paris, à l'École militaire.

La durée des **séminaires** est en moyenne de **quatre jours par mois**, au moins deux demi-journées étant réservées aux travaux de GDS.

PROGRAMME 2018-2019 à titre indicatif

« Les acteurs de la sécurité et de la justice face aux défis de sécurité nationale »

18 au 21 septembre 2018 – Séminaire de rentrée

- L'autorité aujourd'hui face aux radicalités et contestations contemporaines.
- Quels visages de l'autorité aujourd'hui ?
- Comment appréhender les contestations : radicalités politiques, phénomène des ZAD.
- L'émergence de radicalismes et de contestations de l'autorité : un phénomène nouveau ?
- Les radicalités (religieuses, politiques, etc...) : différences de nature ou différences de degrés / quelles spécificités de la radicalisation islamiste face aux autres formes de radicalisme.
- Vers une cyber-radicalité et une cyber-contestation ?
- Vers un renouvellement du rapport entre citoyens et autorité ?

15 au 19 octobre 2018 – Séminaire 2

« L'Europe de la Sécurité et de la Justice » organisé à Bruxelles, La Haye et Paris

- Présentation et visite des institutions européennes
- La coopération européenne en matière judiciaire et policière.
- La gestion de crise au niveau européen
- Le projet de parquet européen
- La lutte contre le terrorisme à l'échelle de l'Europe

13 au 16 novembre 2018 – Séminaire 3

« Mineurs délinquants, mineurs victimes, mineurs radicalisés, ou de retour de zones de combat : la minorité dans tous ses états au 21^{ème} siècle ».

- Quelle place pour les mineurs dans notre société ?
- Quelles évolutions du concept de minorité (sexuelle, pénale, électorale) ?
- Faut-il réformer l'ordonnance de 1945 ?
- Quelle protection pour la jeunesse aujourd'hui ? Quelle politique de prévention de la délinquance pour les mineurs ?
- Quelle prise en charge pour les mineurs de retour des zones de combat ?

11 au 14 décembre 2018 – Séminaire 4

« Vers un nouveau continuum de sécurité ? »

- Comment penser une nouvelle « co-production » de sécurité entre forces régaliennes, polices municipales et sociétés de sécurité privée.
- Quelle place pour les armées sur le territoire national dans ce continuum ?
- Quelle place pour les nouvelles technologies dans ce continuum ?
- Police de sécurité du quotidien : vers une nouvelle proximité à l'heure du numérique ?

15 au 18 janvier 2019 – Séminaire 5

« L'évaluation des politiques publiques en matière de sécurité et de justice ».

- Les politiques de sécurité sont – elles « condamnées » à l'augmentation structurelle des moyens et des effectifs ?
- Etudes d'impact, évaluations a posteriori : outils de crédibilité des politiques publiques.
- Un enjeu pour renouer le lien entre citoyens et politiques.
- Quels rôles pour la Cour des comptes, les inspections générales ?
- Un exemple : l'évaluation de la police de sécurité du quotidien.

12 au 15 février 2019 – Séminaire 6

« Renseignement et terrorisme : nouvelles politiques publiques ».

- Réfléchir les notions de « dangerosité », de « violence » et « radicalités ».
- Vers une « anticipation » des transgressions.
- Retour sur la loi SILT
- Quelles articulations entre renseignement / police judiciaire / juge judiciaire.
- Enquête judiciaire, police administrative : quelles évolutions ?

11 au 15 mars 2019 – Séminaire 7

Incluant 2 journées communes de formation avec les auditeurs de l'Ecole nationale de la magistrature (ENM).

« L'enquête au 21^{ème} siècle : ruptures et continuité ».

- Les adaptations de l'enquête face à une criminalité en mutation.
- Vers une simplification de la procédure pénale ?
- L'enquête à l'heure des nouvelles technologies et de l'identité numérique.
- Quel juge pour l'enquête ? vers une spécialisation des fonctions ?
- Le secret de l'enquête et de l'instruction à l'heure des nouveaux médias.

9 au 12 avril 2019 – Séminaire 8

« Le sens de la peine »

- Incarcération, peines alternatives : comment redonner du sens ?
- Point sur la réforme de la peine.
- Repenser la peine aujourd'hui.

20 au 24 mai 2019 – Séminaire 9

Voyage d'études à l'étranger

11 au 14 juin 2019 – Séminaire de clôture

- Restitution des travaux de GDS
- Cérémonie de remise des diplômes
- Soirée de clôture

Le programme ci-joint sera actualisé lors du comité de programmation qui se tiendra au premier trimestre 2019.

Télécharger le Dossier de candidature

Les **mercredis** sont consacrés à des visites de sites, notamment : Centre de planification et de gestion de la gendarmerie (CPGC), Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC), établissements pénitentiaires, salles opérationnelles de la police, de la SNCF, de la RATP, musées, enceintes sportives, Eurodisney.

La session comprendra également :

- des **missions dans les services opérationnels**, notamment au sein des permanences de parquet, brigades anti-criminalité, patrouilles police-secours, brigades de sapeurs-pompiers, brigades territoriales de gendarmerie, services des douanes ;
- une **démonstration des forces mobiles et des groupes d'interventions** (RAID, GIGN, BRI) ;
- la **participation à un exercice de gestion de crise** animé par le département « Risques et Crises » de l'institut ;
- des **séminaires communs** avec les sessions nationales de l'HEDN ainsi que les sessions nationales « Protection des entreprises et Intelligence économique » et « Management stratégique de la crise » de l'INHESJ.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription à la session nationale « **Sécurité et Justice** », destinés à couvrir une partie des frais, sont fixés à :

- Pour les candidatures issues de structures publiques apportant un soutien au fonctionnement de l'institut en moyens humains ou financiers **4000 euros**
- Pour les candidatures étrangères relevant d'un régime de la fonction publique de leur pays **4000 euros**
- Pour les candidatures issues de structures privées, (sur présentation du document unifié de cotisation de l'URSSAF, ligne « effectif moyen de l'entreprise au dernier jour de la période »):
 - de moins de 50 salariés **4 500 euros**
 - entre 50 et 250 salariés **6 000 euros**
 - de plus de 250 salariés **7 500 euros**
- Pour les candidatures à titre individuel, ces dernières émanant exclusivement de candidats en fin de contrat de travail, en situation de recherche d'emploi ou ayant un projet de reconversion professionnelle **4 500 euros**
- Pour les candidatures d'élus locaux et de cadres des collectivités territoriales **5 500 euros**
- Pour les candidatures issues du secteur public ou privé et les candidatures individuelles ne relevant pas des catégories précédentes **7 500 euros**

Ces tarifs font l'objet d'un abattement de 10% pour les candidatures de personnes ayant déjà suivi une session nationale ou un cycle de spécialisation et d'expertise, l'année précédente.

Les droits d'inscription sont exigibles dans leur intégralité avant l'ouverture de la session.

Les frais afférents à l'hébergement, à la restauration et au transport sont à la charge de l'auditeur ou de son employeur, excepté pour ce qui est prévu par le programme dans le cadre des déplacements.

FORMATION PROFESSIONNELLE

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice est habilité à percevoir des fonds au titre de la formation professionnelle.
Une convention de formation spécifique et une facture sont alors établies.